



Reconnaissance de paternité

Par **vanessa86**, le **16/03/2010** à **14:02**

Bonjour,Je souhaite des renseignements sur la reconnaissance d'un enfant. Je vous explique la situation: Mon conjoint (nous ne sommes pas mariés) a eu en 1997 une fille avec son amie de l'époque (pas mariés non plus) La Mère n'a pas voulu que mon ami reconnaisse sa fille il ne l'a donc jamais fait. Toutefois, il a vécu avec son ex et sa fille pendant plus d'un an avant séparation. Celle-ci a déménagé sans laisser d'adresse et lui a dit qu'il ne verrait plus sa fille. 4 ans plus tard son ex a frappé chez lui avec sa fille en lui disant qu'elle voulait bien qu'il l'a voit en sa compagnie uniquement. Il s'est exécuté pendant quelques mois et a décidé de reconnaître sa fille et était prêt à faire le test ADN et passé devant un juge. Son ex a refusé et est partie sans laisser d'adresse. Depuis il n'a revu sa fille (près de 8 ans) et il en souffre. Je le pousse à reprendre contact avec sa fille mais il n'a pas d'adresse et ne sais pas comment faire. Il est prêt à faire des démarches mais ne sais pas comment faire. Il est même prêt à payer une pension si son ex lui demande. De notre côté nous avons un désir d'enfant mais je souhaite pour lui comme pour notre future famille retrouvée cette petite Mathilde qui a aujourd'hui 12 ans. Merci de nous apporter votre aide sur les démarches envisageable pour que se papa retrouve sa fille qui lui manque tant!!!